

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION : 08/11/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 18 novembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.				
DATE D'AFFICHAGE : 25/11/2024					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRÉSENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	21	3	24	8
FB/TD/OR N° 2024/42	Admissions en non-valeur et créances éteintes 2024				

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Éric ROYNEL, Emmanuel SAUTEUR, Jean JOSEPH, Guy DAVID, Sylvie ROUZET, Marc BAUDELLOT, Thomas AMELOT, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Dalila DOROL, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusés :

- Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Pouvoir à Dominique BONNET
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Armelle THÉRON-CAPLAIN
- Isabelle MARCHAND, Pouvoir à Bruno ESTAMPE

Absents : Claire CLAIREMBAULT, Sonia DOKOUROFF, Christine HABEGGER, Marie-France DURAND, Philippe POISSONNIER

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 30 octobre 2024,

Considérant la transmission le 10 octobre 2024 par le comptable public du Service de Gestion Comptable de Chartres de l'état, arrêté en date du 10 juin 2024, des produits irrécouvrables concernant les demandes d'admissions en non-valeur ;

Considérant le courrier de la DGFIP du 12 mars 2024 relatif à une décision judiciaire du 08 février 2024 au profit d'un administré pour l'effacement d'une dette de restauration scolaire d'un montant de 119.61 € ;

Considérant que les créances éteintes présentées font suite à une procédure de surendettement, la perte de ces créances s'impose à la commune d'Épernon et au comptable public et que plus aucune action de recouvrement n'est possible ;

Considérant la répartition comme suit des produits irrécouvrables :

028013
SGC CHARTRES



Exercice 2024



13700 - EPERNON

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du 10/06/2024

Numéro de la liste : 6342880012 - 28 Pièces présentées pour un montant de 4 681,07
Type de Liste : Non valeur



Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Particulier	28	Pièces pour	4 681,07
Catégories de produits:	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	1	Pièces pour	22,00
	CANTINE	23	Pièces pour	1 100,34
	DROIT DE VOIRIE	2	Pièces pour	124,70
	PROD EXCEPT AUTRES	1	Pièces pour	3 374,03
	TRANSPORT SCOL	1	Pièces pour	60,00

À laquelle s'ajoute une dette de restauration scolaire pour un montant de 119.61 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Prend** acte de la répartition des admissions en non-valeur et créances éteintes comme indiqué ci-dessus,
- **Précise** que les crédits sont prévus au budget 2024 de la ville.

Fait et délibéré à Épernon,
le 18 novembre 2024



Secrétaire de séance
Béatrice BONVIN



Le Maire,
François BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.